



Victime d'escroquerie permis

Par **Destino**, le **28/07/2016** à **15:37**

[smile33]bonjour, voilà en 2014 j'ai entrepris mon permis de conduire, lors de mon inscription j'ai payer en espèce 200€ sans reçu de la part de l'auto école puis par la suite de paiement par chèque sans reçu également. Après ça j'ai du mettre en suspend mon permis suite à ma grossesse. Il y'a environ 2 mois j'ai repris contact avec l'auto école pour reprendre ma conduite mais entre 2 il y a eu changement de propriétaire. La nouvelle gérante m'a alors appris qu'il n'y avais aucune trace de mon versement en espèce et qu'il y avait un seul chèque encaissé sur les 2. Après avoir fais le nécessaire auprès de ma banque on s'est aperçu que l'ancien proprio avait utiliser mon chèque pour ses affaires personnelles. J'ai donc porter plainte pour escroquerie mais l'accusé nie les faits. Donc j'aurais voulu savoir ce que je dois faire. Je vous remercie à l'avance pour votre reponse[smile17]